

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 25 mars 2025

Rapporteur : Monsieur Daudruy

QUESTION N°8 :

Bilan des réalisations en matière de défense contre l'incendie et demande de subvention pour la tranche 3

Par délibération du 21 février 2018, le conseil municipal avait approuvé un agenda pluriannuel sur 3 ans afin de couvrir l'ensemble du territoire en matière de défense contre l'incendie. Le coût prévisionnel à l'époque était estimé à 500 000€ TTC.

Un tableau exhaustif avait été réalisé, récapitulant par tranche le type de défense (hydrant, cuve enterrée, citerne souple) ainsi que les emplacements précis.

Les deux premières tranches ont été réalisées en grande majorité sur domaine public et ont engendré une dépense d'environ 200 000€ TTC, qui a fait l'objet d'une subvention de la part de nos partenaires financiers que sont l'Etat et le Département.

La troisième et dernière tranche est composée de pose de compteurs d'eau et d'équipements de défense installés uniquement sur domaine privé. Cela a nécessité une négociation avec les propriétaires concernés et la signature prochaine de conventions d'occupation.

Compte tenu des devis estimatifs, le coût de cette dernière tranche avoisine les 200 000€ TTC.

La délibération prise en 2018 étant ancienne, le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver la réalisation de cette troisième tranche qui a fait l'objet d'un avis favorable du SDIS en date du 06 mars dernier
- Autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Département
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ce projet

La dépense est inscrite au Budget Primitif 2025.

Adopté à l'unanimité.

Signature du maire	Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne
		28/03/2025



CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 25 mars 2025

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	17
Excusés :	2
Absents :	0
Votants :	19 (sauf pour le vote du CFU auquel M.le maire ne prend pas part)

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 25 mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 18 mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER *Adjoint au maire*

Monsieur Victor BALIER, *Conseiller municipal délégué*

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT, Elvira HACHE, Nathalie LETELLIER, Marie-Pierre PRIEUR; Messieurs Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Xavier LECOINTRE, Claude MAGUET, Christopher MAUVE, Yohan MICHEL, Xavier PAILLETTE (arrivé à la question n°1), *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Sophie RIOULT (pouvoir à Monsieur Victor Balier), Madame Marie-Claire LEBAS-PIGNOL (pouvoir à Madame Nathalie Letellier).

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire générale de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Monsieur Serge Lecrosnier* a été désigné pour remplir ces fonctions.